



ARR 25-192  
Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20251104-ARR25-192-AR  
Date de télétransmission : 04/11/2025  
Date de réception préfecture : 04/11/2025

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

DIRECTION DES SPORTS  
☎ 01.45.16.42.05

Publié le  
04 NOV. 2025

### ARRETÉ MUNICIPAL

**OBJET** : Autorisation accordée à Monsieur BEAUCOUSIN Gilles, représentant de l'Association, Amicales des Boulistes de la Plage, dont le siège social est situé au, 41 Quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne, d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie dans le cadre du Concours de Pétanque Téléthon – Edition 2025 qui se tiendra le dimanche 7 décembre 2025 de 13H00 à 19H00 Au Boulodrome des Bords de Marne, 41, Quai Victor Hugo 94500 Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne)

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L.3321-1 et L.3334-1 à L.3335-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008/5324 du 22 décembre 2008 portant interdiction d'établissement des débits de boissons autour de certains édifices et bâtiments ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/3254 du 14 octobre 2016 portant réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons à consommer sur place dans le Val-de-Marne ;

Vu la demande présentée par Monsieur BEAUCOUSIN Gilles, représentant de l'Association, Amicales des Boulistes de la Plage en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie à l'occasion de la manifestation susvisée, le 7 décembre 2025 de 13H00 à 19H00.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : DONNE AUTORISATION à Monsieur BEAUCOUSIN Gilles à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie le dimanche 7 décembre 2025 de 13H00 à 19H00 au Boulodrome des Bords de Marne, 41, Quai Victor Hugo 94500 Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) à l'occasion du TELETHON 2025.**

**ARTICLE 2: INDIQUE** que la Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à son affichage.

**ARTICLE 3 : DIT** que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Champigny-sur-Marne ;
- Monsieur BEAUCOUSIN Gilles, représentant de l'Association, Amicale des Boulistes de la Plage

Fait à Champigny-sur-Marne le 3 novembre 2025



Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

  
**Michel DUVAUDIER**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*